

EXIL ET DIASPORA AFGHANE EN SUISSE ET EN EUROPE

Pierre CENTLIVRES, Micheline CENTLIVRES-DEMONT

L'exode afghan qui a suivi le coup d'Etat communiste de 1978 représente un événement considérable par son ampleur, plus de 6 millions d'Afghans se sont réfugiés au Pakistan et en Iran, et par la perte de substance qu'il implique pour le pays, puisqu'une partie importante des élites urbaines scolarisées a pris le chemin de l'exil. Certes, plusieurs centaines de milliers d'Afghans se trouvaient déjà en Iran en 1978 à titre de travailleurs migrants, et se sont déclarés réfugiés, ou mieux *mohâjerin* – terme qui renvoie à l'hégire de Mahomet à Médine en 622 –, par hostilité à un régime réputé athée. Cette prise de position a figé leur situation et a contribué à aggraver l'hémorragie de milliers de personnes fuyant dans les pays voisins de leur patrie.

Ce qui frappe dans cet énorme mouvement, ce sont les vagues de réfugiés qui se succèdent depuis une vingtaine d'années et continuent à franchir les frontières, au gré des péripéties du conflit et selon la nature du pouvoir dominant à Kaboul. L'exil aujourd'hui se poursuit pour certains par étapes du Pakistan ou de l'Iran vers l'Europe ou les Etats-Unis, voire l'Australie¹, par un coûteux périple en suivant des filières complexes: voie relativement rapide par avion de Karachi à Rome, puis vers l'Europe du Nord, voie moins onéreuse par les pays de la CEI, mais ensuite il faut franchir les frontières de l'Europe de Schengen. Les Afghans de la classe moyenne urbaine qui tentent le passage vers l'Occident sont rejoints depuis peu par de nouvelles victimes, celles que menace un rapatriement quasi forcé résultant de plans de retours à partir des pays voisins de l'Afghanistan, de l'Iran en particulier, saturés et excédés de réfugiés jugés en surnombre.

Cette contribution est consacrée à l'émigration afghane en Europe, avec l'exemple plus détaillé de la Suisse. Dans quelle mesure constitue-t-elle une

¹ Maley, William, "Australia's New Afghan refugees", *Afghanistan Info* (Neuchâtel), n° 47, 2000, pp. 15-17.

diaspora? Quelle est son origine socio-professionnelle? Comment gère-t-elle l'apparente contradiction entre l'adaptation et l'intégration au pays d'accueil d'une part, et le maintien, ou l'invention, d'une "afghanité" en exil de l'autre? Voilà les questions abordées ci-dessous.

Entre le départ des Soviétiques en février 1989 et le début de 1999, près de quatre millions d'Afghans sont retournés dans leur pays, selon les statistiques publiées par le HCR². En septembre 2000, il resterait au Pakistan et en Iran près de 2,6 millions de réfugiés afghans. Rappelons que le dernier recensement fiable de la population afghane date de 1979 et faisait alors état de quelque 14 millions d'habitants, contre plus de 22 millions en 1999, si l'on en croit l'annuaire des Nations Unies³.

Pour faciliter les retours – ou les encourager – et la réinstallation dans le pays, le HCR a mis sur pied dès 1989 un programme de rapatriement et un suivi des "returnees". Mais ces derniers sont avant tout agriculteurs, pour la plupart des Pachtouns habitant le sud et le sud-est du pays, dans des territoires proches de la NWFP (North West Frontier Province) pakistanaise, bénéficiant de la sécurité de l'ordre taliban.

Pourtant, l'exode se poursuit. Des représentants de minorités se sentant menacés par le nouveau régime: Hazaras chiites, ismaéliens, Ouzbeks, Tadjiks se résolvent à leur tour à quitter le pays. Quant aux réfugiés d'origine urbaine, membres de la classe moyenne et lettrés, ils ne sont, pour la plupart, pas désireux de rentrer dans un pays dirigé par les talibans.

Dans les années 1980, les camps de réfugiés afghans, au nombre de 350 environ, étaient situés principalement dans la NWFP; d'autres camps étaient installés dans les espaces désertiques du nord du Baloutchistan, ainsi qu'aux abords de Mianwali, dans le Pendjab. L'appellation officielle en était *Afghan Refugee Villages* (ARV), et à juste titre, puisqu'ils étaient ouverts, nulle contrainte ne s'exerçant sur les réfugiés souhaitant travailler à l'extérieur, dans l'entretien des routes ou la construction des bâtiments, les transports ou les métiers de la récupération.

Loin d'abriter des individus désemparés, impuissants, dépendants et privés de repères socio-culturels qui leur étaient habituels, les réfugiés afghans – appartenant à près de 75% au secteur agricole – étaient organisés autour d'anciens ou de nouveaux notables et regroupés en quartiers selon l'origine et l'appartenance tribale ou ethnique. La "culture" fonctionnait comme une ressource permettant de faire face aux difficultés et privations dues à

² "Les réfugiés afghans: quelques chiffres", *Afghanistan Info* (Neuchâtel) 46, mars 2000, p. 19.

³ Il s'agit là de "guesstimates", les experts appliquant le plus souvent un coefficient de croissance aux données de l'année précédente.

l'arrachement au lieu d'origine⁴. En Iran, en revanche, seul un petit pourcentage des Afghans vivait dans les camps.

Les ARV étaient fortement structurés par les partis politiques de la Résistance, dont les cadres étaient formés de lettrés passés par les madrassas et de scolarisés passés par les écoles officielles. Une partie de ces élites cependant, dès le début de l'exode, s'est établie non dans les camps mais dans la périphérie des grandes villes, Karachi, Peshawar ou Islamabad, soit chez des parents ou relations antérieurement émigrés, soit, pour les Afghans aisés, en location. Avec le temps, et surtout depuis les opérations de rapatriement, beaucoup d'Afghans scolarisés, en particulier ceux qui maîtrisaient une langue européenne et qui ne désiraient pas, dans les circonstances présentes, retourner en Afghanistan, cherchèrent à passer en Europe ou en Occident en général, aidés en cela, à l'occasion, par des Afghans qui s'y étaient déjà établis. La diaspora afghane en Occident résulte pour une bonne part, de 1978 à aujourd'hui, du départ, volontaire et forcé, des "élites" afghanes. Par élite, nous entendons les Afghans ayant reçu une formation scolaire secondaire ou supérieure en Afghanistan et/ou à l'étranger, soit les membres du gouvernement, les cadres administratifs et techniques, les enseignants et les membres des professions libérales. Une intelligentsia donc, en général occidentalisée, à la différence des lettrés issus des madrassas afghanes ou pakistanaïses, ou de l'Université Al-Azhar au Caire.

Dans l'exil afghan, proche ou lointain, les facteurs "pull" ou "push" sont comme partout difficilement distinguables. Beaucoup d'Afghans de familles aisées ayant une formation et/ou une position supérieures avaient des liens anciens avec l'Europe; certains de leurs membres y avaient étudié ou y avaient des parents exilés (famille du roi Amanullah, puis, depuis 1973, proches du roi Zaher Shah). Les grands lycées de Kaboul et les facultés des universités étaient patronnés par des homologues européens, d'où des relations académiques proches entre "staff" universitaires afghans et institutions académiques en Occident. Plus récemment, les liens établis par des Afghans au service d'ONG occidentales ont aussi alimenté les filières de l'exil.

Dès le lendemain de la Première Guerre mondiale, les souverains afghans ont eu recours à une double politique pour assurer la formation d'une élite vouée à la modernisation du pays: l'envoi d'étudiants à l'étranger afin qu'ils y reçoivent ou poursuivent une formation et la création d'établissements d'enseignement supérieur scientifiques et techniques en Afghanistan même, en particulier à Kaboul⁵. Le roi Amanullah, qui régna de 1919 à 1929, fut le

⁴ Centlivres, Pierre, "Les trois pôles de l'identité afghane au Pakistan", *L'Homme* 28 (4), 1988, pp. 134-146.

⁵ Frommer, Gisela, *Das moderne Bildungswesen als Instrument nationaler Entwicklung. Eine*

premier à envoyer des étudiants se former en Russie/URSS, en Allemagne, en Turquie et en France; le mouvement se poursuivit sous ses successeurs.

Une des particularités du système universitaire afghan était son patronage par des universités étrangères. La première faculté de médecine, affiliée à l'Ecole de médecine de Lyon, fut ouverte en 1932 sous le roi Nader Shah. La faculté de droit et de sciences politiques, fondée en 1938, était parrainée par son homologue de Paris, celle des sciences par l'Université de Bonn et celle des sciences économiques par celle de Bochum. La théologie était rattachée à Al-Azhar, au Caire. La faculté d'agriculture avait des liens étroits avec l'Université de Wyoming (Etats-Unis) et les sciences de l'éducation avec le Teacher College de l'Université de Columbia, pour mentionner les principales.

En 1947, l'Université de Kaboul devient une institution unifiée et s'établit dans un complexe architectural nouveau en 1964. L'année 1967 voit la création d'une Ecole polytechnique construite et encadrée par l'URSS, ainsi que l'installation d'une faculté de médecine, bientôt université, à Jellalabad⁶.

Déjà, les grands lycées de Kaboul avaient été placés sous le parrainage d'Etats étrangers: lycée Istiqlâl pour la France, Nedjatschule pour l'Allemagne, par exemple; l'Inde, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis patronnaient également des établissements d'enseignement. Les lycéens apprenaient la langue du pays d'où provenaient leurs professeurs étrangers, et les plus doués continuaient ensuite leurs études dans les faculté du pays de "tutelle".

A la suite du coup d'Etat d'avril 1978, la répression frappa bientôt le personnel enseignant et l'encadrement afghan de ces facultés marquées du sceau de l'Occident, et les membres menacés de l'intelligentsia, ceux du moins qui s'opposaient au nouveau régime, prirent tout naturellement le chemin des pays "parrains": Etats-Unis, Allemagne et France, entre autres, dont ils avaient appris la langue et auxquels les rattachaient les réseaux de collégialité et d'amitié.

Majrooh et Elmi⁷ ont fait le compte, en 1986 déjà, de cette hémorragie du capital intellectuel afghan. Sur 750 membres afghans du «teaching staff» de l'Université de Kaboul, 276 avaient émigré dont 133 aux Etats-Unis, 53 en Allemagne, 27 au Pakistan et 16 en France; le mouvement n'a fait que s'amplifier depuis lors avec l'aggravation de la situation en Afghanistan.

A ce nombre se sont ajoutés des membres des professions libérales, des

Studie zur Theorie der Schule in Afghanistan, Heidelberg, 1981, esprint Druckerei u. Verlag. (Heidelberger Dritte Welt Studien, Bd. 1), 40 sqq.

⁶ Dupree, Louis, *Afghanistan*, Princeton, Princeton University Press, 1973, 597 sqq.

⁷ Majrooh. S.B. et S.M.Y. Elmi, *The Sovietization of Afghanistan*, Peshawar, Afghan Information Centre & Afghan Jihad Works Translation Centre, 1986, pp. 100-126.

étudiants de Kaboul en fin d'étude qui étaient l'objet de la méfiance des Autorités s'ils n'étaient pas affiliés au PDPA (Parti démocratique du peuple afghan), étudiants qui n'avaient guère d'autre perspective que d'être recrutés dans l'armée. De leur côté, la plupart des étudiants bénéficiant de bourses d'études dans les universités d'Europe de l'Ouest ou d'Amérique ne sont pas rentrés au pays.

Orywal⁸ a tracé un tableau bref mais détaillé de l'émigration afghane en Allemagne fédérale, ce qui nous donne, après les «départs», une idée des «arrivées» dans un pays d'installation. A la veille de 1978, il y avait environ 1600 citoyens afghans en Allemagne, étudiants et commerçants avant tout. Leur nombre saute à 6000 en 1980, à 22 000 en 1989, à 30 000 fin 1990 malgré le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan, à 41 528 fin 1992 malgré la chute du régime de Nadjibullah. Ils sont aujourd'hui près de 80 000 à résider dans la République fédérale. Chose étonnante, on constate que le nombre des immigrés afghans a plus que doublé depuis le départ des Soviétiques en 1989.

Après le coup d'Etat d'avril 1978 à Kaboul, le nouveau régime s'attacha à créer une nouvelle élite surtout scientifique et technique, en créant des hautes écoles à Mazar-i Sharif (Faculté d'agriculture), à Kandahar et à Hérat. Par ailleurs, il noua avec des pays du bloc de l'Est des accords semblables à ceux qui faisaient bénéficier jusqu'alors lycées et facultés d'un encadrement occidental, comprenant également des bourses pour lycéens et diplômés afghans⁹. L'URSS qui patronnait déjà l'Ecole polytechnique envoya des enseignants dans d'autres facultés, lettres et sciences humaines entre autres. Mais une bonne partie de la formation devait s'effectuer dans les pays socialistes. Elmi évaluait en 1986 le nombre d'étudiants afghans en URSS à 12 000. Des enseignants d'autres pays de l'Est vinrent à leur tour former l'encadrement étranger de la plupart des lycées de la capitale et des facultés.

En 1979 par exemple, la RDA conclut un accord avec le nouveau régime prévoyant la mise sur pied d'un lycée germanophone, le lycée Hotaki, sur le modèle du lycée Nedjat où enseignaient jusqu'alors des professeurs de la RFA. Chaque année, 45 bourses étaient prévues pour des étudiants appelés à parfaire leur formation, en médecine et en économie en particulier. Il y avait en 1989-1990 environ 200 étudiants afghans en RDA.

Pour la plupart pourtant, les membres de ce qui devait être la nouvelle élite socialiste ne devaient jamais assurer la relève de leurs camarades

⁸ Orywal, Erwin, "Afghanen in Deutschland. Eine statistische Notiz zur Migrationssituation", *Afghanistan Info* (Neuchâtel), n° 34, 1993-1994, pp. 17-19.

⁹ Bindemann, Rolf, 1994, "Die afghanischen Studenten in Ostdeutschland und die Folgen der Wiedereinigung." *Afghanistan Info* (Neuchâtel), n° 35, 1994, pp. 20-21.

occidentalisés désormais exilés à l'ouest. Après 1990, ils ne songèrent plus à rentrer, mais bien à passer en Europe occidentale. Dans l'Allemagne réunifiée, par exemple, le nouveau service des échanges académiques reprit à son compte les bourses des étudiants afghans formés dans l'ex-RDA¹⁰. En effet, ces jeunes Afghans ne se sentaient nulle affinité avec une République islamiste, où sévissait la guerre civile. Certains de ceux qui étaient à Kaboul gagnèrent le Pakistan, puis l'Europe à la fin de l'ère Nadjibullah déjà, constituant une deuxième vague de l'intelligentsia en exil, formée de ceux qui ne croyaient plus à la survie du régime "communiste", puis, après la prise du pouvoir par les moudjahidin, de personnes menacées par leurs liens avec le régime déchu.

Les changements de régime en Afghanistan sont ainsi à l'origine de trois vagues au moins de départs – ou de non-retours –, provoqués soit par la menace de poursuites, soit par des violences contre les membres de telle ou telle catégorie de citoyens.

La première vague d'exilés qui commence en 1978 et se poursuit jusqu'au départ des troupes soviétiques (février 1989) se compose de membres de professions libérales, d'enseignants de l'université, de hauts fonctionnaires et de grands commerçants, adversaires du régime. S'y ajoute la majorité des étudiants titulaires d'une bourse dans un pays occidental, puis certains diplômés des facultés de Kaboul à l'étranger, et de boursiers réfugiés en Europe occidentale en passant par l'Inde ou le Pakistan. Ont gagné les Etats-Unis également, au cours de cette période, une bonne partie de ceux qui, sous la monarchie ou sous la république du prince-président Daoud (1973-1978), avaient travaillé pour des organisations ou des entreprises américaines en Afghanistan.

La deuxième vague va du départ des Soviétiques à la victoire des moudjahidin (avril 1992) et au-delà jusqu'à la prise de Kaboul par les talibans (fin septembre 1996). Elle comprend des personnes liées au régime communiste, des étudiants aux universités de l'ex-Union soviétique et des pays de l'ex-bloc communiste, qui passent à l'ouest au lendemain de la chute du Mur de Berlin, et plusieurs collaborateurs afghans d'ONG occidentales souhaitant s'installer provisoirement ou durablement dans des pays à régime politique stable et à économie développée.

Contrairement à ce qu'on aurait pu penser en 1992 et sauf exception, les exilés de la première vague, victimes d'un régime dit "communiste", ne sont pas retournés chez eux; au contraire, leur intégration au pays d'installation est souvent en bonne voie et ils se sentent peu d'affinité avec le régime de la République islamique ou celui des talibans.

¹⁰ *Ibid.*

Une troisième vague d'émigration prend naissance avec la prise de Kaboul par les talibans (septembre 1996). Cet événement et les progrès ultérieurs du mouvement ont poussé à l'exil, outre une faction de la classe moyenne scolarisée demeurée au pays malgré la guerre civile et les changements de régime, des membres de minorités ethniques ou religieuses se sentant particulièrement menacés par "l'extrémisme sunnite" des talibans. C'est le cas avant tout des Hazaras chiites¹¹ et des ismaéliens, aidés dans leur départ par les filières mises en place par leurs coreligionnaires pakistanais ou les organisations d'entr'aide dépendant de l'Aga Khan.

L'émigration afghane présente donc un double caractère ainsi qu'un décalage dans l'espace et le temps: une émigration forcée de proximité vers l'Iran et le Pakistan, massive, directement liée à l'intervention soviétique en décembre 1979, et une émigration sélective, minoritaire, vers l'Occident. La première a représenté, dans les années 80, le flux le plus élevé au monde de réfugiés de même origine. La seconde, vers l'Occident, est plus faible numériquement: environ 140 000 requérants d'asile à la fin de 1999, selon le HCR. La première est formée d'Afghans d'origine rurale, on l'a vu, où prédominent les Pachtouns des provinces voisines du Pakistan ou de l'Iran. Ces réfugiés sont en majorité rentrés chez eux: 1,6 million de réfugiés afghans sont retournés en Afghanistan du Pakistan et d'Iran pour la seule année 1992¹².

Les réfugiés afghans partis vers les pays occidentaux, en général citadins possédant un niveau d'instruction moyen et élevé, semblent établis dans les pays d'installation pour une période indéterminée, et les retours au pays sont rares. Les réfugiés du premier type se disent *mohâjerin*, soit exilés au sens religieux. C'est ce terme, avec celui de réfugiés, que l'on trouve dans la littérature scientifique. Chose surprenante cependant, c'est sous l'article *diaspora* que l'*Encyclopaedia Iranica* traite des réfugiés afghans au Pakistan¹³. Les émigrés du second type s'appellent également *mohâjer-in* par analogie et par extension, même si leur exil n'est pas toujours lié à des motifs religieux; ils utilisent aussi le terme persan *penâhendagân*, « qui cherchent refuge ». On trouve également *âwaragân*, « dispersés », un équivalent très relatif à diaspora. Le terme diaspora justement est presque absent de la littérature sur l'exode afghan¹⁴. Refugees, Afghan refugee community¹⁵ ou Afghan

¹¹ Maley, William, *op. cit.*; Hug, Stefan, "Afghanische Asylsuchende in der Schweiz", *Afghanistan Info* (Neuchâtel), n° 47, 2000, pp. 18-19.

¹² *Afghanistan Info* (Neuchâtel) 46, p. 19.

¹³ Farr, Grant, "Afghan Refugees in Pakistan", in article "Diaspora", *Encyclopaedia Iranica* VII (4), 1995, pp. 383-385

¹⁴ Centlivres-Demont, Micheline et Pierre Centlivres, "Exil, diaspora et changement social: le cas de l'Afghanistan" in Mondher Kilani (dir.) *Islam et changement social*. Lausanne, Editions Payot, 1998, pp. 219-229 (v. cependant le programme de la conférence de l'Iserlohn, décembre

immigrants¹⁶ sont les termes les plus fréquemment utilisés. Il est vrai que l'emploi du terme diaspora, sous peine de désigner presque n'importe quelle communauté transnationale, nécessite quelque rigueur et une réflexion sur les processus et situations qui lui sont liés. Il est vrai aussi que par rapport à d'autres communautés: juifs, Arméniens, Iraniens..., l'établissement des communautés issues de l'exode afghan est relativement récent, et que beaucoup d'émigrés disent envisager un prochain retour au pays. Cependant, les communautés afghanes dispersées dans le monde possèdent plusieurs caractéristiques de processus "diasporiques" : organisation communautaire, réseaux et communications entre communautés, relations idéelles aussi bien que concrètes avec le pays d'origine, rapport idéologique et politique problématique avec l'Etat afghan actuel, construction d'une identité forte et "fabrication" d'une "tradition afghane" en exil.

L'exemple suisse

L'émigration vers la Suisse présente un certain nombre de caractéristiques, qu'elle partage avec celle vers d'autres pays européens : a) pour beaucoup, il s'agit d'une émigration forcée certes, mais "anticipée", réfléchie, planifiée, résultat d'une délibération, nécessitant le rassemblement de moyens; b) l'acheminement vers le lieu de refuge choisi se fait dans la longue durée: avec des étapes intermédiaires qui peuvent atteindre plusieurs mois, et un point d'aboutissement qui peut être distinct du choix initial; c) le voyage nécessite des filières coûteuses, le recours à des passeurs stipendiés, les contributions onéreuses des proches, aussi bien de ceux restés au pays que de ceux déjà établis en Europe. Les familles partent, par la force des choses, en ordre dispersé par échelon, avec éclaireurs – hommes jeunes, par exemple –, et la réunion familiale, qui dépend de la mobilisation de ressources économisées dans le pays d'accueil, peut prendre plusieurs années.

En Europe, cette dispersion familiale, liée aux conditions d'installation dans les divers pays, aux intermédiaires et aux possibilités de financement du voyage, demeure forte.

C'est à partir de données par l'Office fédéral des réfugiés – réponses à un questionnaire¹⁷ portant les rubriques remplies par les candidats afghans à

2000, où il est question de "Leben in der Diaspora").

¹⁵ Omedian, Patricia A., *Aging and Family in an Afghan Refugee Community*, New York, Garland Publishing, 1996.

¹⁶ Zulfacar, Maliha, *Afghan Immigrants in the USA and Germany: A Comparative Analysis of the Use of Ethnic Social Capital*, Münster, LIT Verlag, 1998.

¹⁷ Ce questionnaire a été établi – et rempli – dans les limites compatibles avec l'anonymat des

l'asile – que l'analyse de l'immigration afghane en Suisse a été rendue possible.

A fin 1999, la Suisse compte un peu plus de 2000 Afghans réfugiés ou candidats à l'asile¹⁸; elle occupe la septième place des pays d'installation en Europe après l'Allemagne, les Pays-Bas, le Danemark, la Grande-Bretagne, l'Autriche et la République tchèque pour la période 1990 à 1999¹⁹. On ne saurait dire que les Afghans en Suisse sont représentatifs de l'émigration afghane dans les pays européens: il y a probablement davantage de membres des anciennes familles régnantes en Suisse que dans les pays voisins, et relativement moins de commerçants. Les anciens hauts dignitaires religieux y sont presque absents. Cependant la communauté afghane émigrée en Suisse possède, d'après nos sondages et enquêtes²⁰ plusieurs points communs avec celles des pays de l'Union européenne.

L'exode des Afghans vers la Suisse est un mouvement continu, non un afflux soudain et sans lendemain. Les stratégies d'émigration d'une classe moyenne menacée parfois dans son existence physique, parfois dans son style de vie, se déroule sur de nombreuses années au cours desquelles apparaissent l'occasion et les moyens de faire passer un groupe familial, membre après membre, en Occident. Année après année, les phases de la crise afghane alimentent à la hausse ou à la baisse les arrivées, et les variations dans les chiffres de ces dernières sont à interpréter en relation avec les épisodes d'un conflit interminable.

Données de bases

En Suisse, de 1978, l'année du coup d'Etat, à 1982, les chiffres des demandes d'asile vont croissant, ce qu'expliquent l'intervention de l'Armée rouge et de violents combats au nord et au sud de Kaboul (Pandjshir et Loggar) et certaines mesures gouvernementales, comme l'allongement du service militaire.

Après une certaine baisse, le nombre de demandes d'asile s'accroît à nouveau de 1989 à 1992, pour s'abaisser ensuite. Brusque remontée en 1999 pour atteindre le chiffre record de 363 requêtes. La remontée des années 1989-1992 correspond au départ des troupes soviétiques et à la prise du pouvoir par les

requérants et la confidentialité des renseignements fournis. Nous remercions ici l'Office fédéral des réfugiés et en particulier M. Erich Bertschi et ses collaborateurs.

¹⁸ Hug, Stefan, *op. cit.*

¹⁹ Selon le HCR, il y avait en Europe, pour la période 1980-1989, 30 500 Afghans candidats à l'asile, et, pour la période 1990-1999, ils étaient 136 910 (HCR, Statistical Overview).

²⁰ Notre recherche en Europe a été entreprise à partir de 1996. Dès 1986 cependant, nous avons effectué des recherches parmi les réfugiés afghans au Pakistan et en Iran, grâce à des subsides du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNRS)

moudjahidin à Kaboul. Les Afghans compromis avec le régime communiste pressentent sa chute dès 1989. Les arrivants sont en général des citoyens membres de la classe moyenne ou moyenne supérieure ayant rempli des fonctions importantes dans la fonction publique ou disposant des moyens financiers et de temps pour mettre au point le départ vers l'ouest. Ces années sont également celles de la chute des régimes communistes en Europe de l'Est, et beaucoup d'étudiants afghans boursiers des pays de l'Est commencent alors leur migration vers l'Europe occidentale.

Les années qui suivirent immédiatement la victoire des moudjahidin (1993 en particulier) voient une baisse relative du nombre des requérants. 1992 et 1993, on l'a vu, sont des années de retour au pays à partir du Pakistan. En Afghanistan, les combats reprennent bientôt, dès 1993, avec pour conséquence la reprise des départs, d'où un chiffre assez important des demandes d'asile en 1996, l'année de la prise de Kaboul par les talibans.

En Suisse, la grande majorité (82%) des candidats à l'asile sont des hommes. Même en prenant en considération l'ensemble des personnes comprises dans les formules de requête, le pourcentage des hommes reste élevé, 63% environ, ce qui indique une migration de célibataires ou de chefs de familles venus seuls, non sans analogie avec la proportion hommes/femmes/enfants de l'émigration afghane en Iran, émigration essentiellement laborieuse, contrairement au Pakistan, où la proportion des femmes et des enfants est beaucoup plus forte.

Les Afghans venus en Suisse sont en majorité célibataires; deux catégories d'âge se dégagent: celle des 25-60 ans, à même de mettre en oeuvre un projet d'installation durable dans le pays d'accueil, suivie de celle des 16-25 ans. Les femmes mariées venues seules représentent plus du 40% des requérantes. On peut supposer – et cette hypothèse est corroborée par des enquêtes qualitatives – que ces femmes parvenues en Suisse sont en quelque sorte "mises à l'abri" par décision du chef de famille, qui se ménage ainsi la possibilité de rejoindre plus tard son épouse.

Le profil du requérant confirme l'hypothèse d'une migration préparée, réfléchie, planifiée, résultant d'une délibération sur les risques et les avantages à partir d'une situation menaçante, sans perspective d'amélioration à court terme²¹. Les menaces sur la vie de nombre d'Afghans sont bien réelles et,

²¹ La destination prévue n'est pas toujours facile à atteindre, vu les difficultés et coûts du voyage, et les politiques d'accueil restrictives des pays visés pour l'installation. Certains pays où vivent les réfugiés afghans sont "élus", faute de mieux, ou en attendant la possibilité de chercher un nouvel asile, d'où les dispersions familiales mentionnées plus haut. De nos entretiens, ressort une échelle de préférence des pays visés: les Etats-Unis, le Canada et l'Allemagne viennent en général – mais pas toujours – en tête. Bien entendu, l'intégration réussie d'un membre de la famille antérieurement émigré dans tel ou tel pays est un facteur d'attraction majeur.

jusqu'en 1992 et de nouveau depuis la montée en puissance des talibans, pèsent spécialement sur une catégorie de jeunes gens et d'hommes jeunes touchés par la conscription ou amenés, vu leur âge et leur formation, à servir le régime au risque, en cas de réticences, à être considérés comme son ennemi.

Origine des requérants

Une étude déjà ancienne de Kerry M. Connor²² portant sur des Afghans résidant à Peshawar, donc hors des camps prévus pour les réfugiés, où les Nations Unies distribuent les secours, les montre subsistant par de petits travaux ou grâce aux ressources familiales acheminées depuis l'Afghanistan, ou encore au moyen d'un pécule dont ils se sont munis lors de leur départ. La plupart viennent de Kaboul et des provinces voisines. Leur capacité à subsister par leurs propres ressources semble indiquer qu'il s'agit là de citoyens de la petite classe moyenne ou de moyens propriétaires de la périphérie urbaine. L'auteur ajoute²³ : "the majority of Afghan refugees from the elite classes are not in Pakistan". C'est bien à cette dernière catégorie qu'appartiennent la plupart des requérants d'asile en Suisse. Près des deux-tiers sont nés dans la province de Kaboul ou de Nangrahar (province à l'est du pays, voisine du Pakistan et dont le chef-lieu est Jellalabad).

Dans l'enquête, les requérants ont indiqué également leur dernier pays de domicile. Les réponses données à cette question doivent être interprétées avec prudence, vu l'ambiguïté de la notion de domicile (permanent, temporaire, principal), et l'élaboration tactique de la part des requérants des "bonnes" réponses aux questions des proposés à l'octroi du statut de réfugié, un long séjour dans un pays refuge "intermédiaire" pouvant motiver un refus. Certains Afghans fortunés et/ou disposant d'appuis officiels ont pu quitter l'Afghanistan en s'envolant directement pour l'Europe sans passer par le Pakistan ou l'ex-URSS, mais ils ne représentent qu'une minorité. C'est le Pakistan qui est la véritable porte de sortie, et le lieu d'attente, pour une bonne partie de l'élite, avant le départ pour l'Ouest. L'Inde a abrité, temporairement ou de façon durable, des partisans de l'ex-régime communiste, soit les membres d'une de ses factions vaincues (*Khalq*) soit ceux qui fuyaient, dès le départ des troupes soviétiques, le prévisible effondrement du régime de Kaboul. L'Iran, les pays arabes, ceux de la CEI ont également servi de séjour

²² Connor, Kerry M., 1987, "Rationales for the Movement of Afghan Refugees in Peshawar", in Grant M. Farr and John G. Merriam, eds. *Afghan Resistance. The Politics of Survival*, Boulder et Londres, Westview Press, 1987, pp. 151-190.

²³ Connor, Kerry M., *op. cit.*, pp. 188.

temporaire.

Appartenances ethniques et langues parlées

Il n'existe nulle statistique sûre donnant le pourcentage, la force respective des divers groupes ethniques de l'Afghanistan. A cette difficulté s'ajoutent l'ambiguïté même de la notion d'ethnie et l'usage contextuel, c'est-à-dire lié au niveau d'interaction, des identités revendiquées par les Afghans eux-mêmes. Ethnologues, géographes et politologues s'accordent avec les intéressés sur le fait que les Pachtouns sont le groupe politiquement et démographiquement dominant en Afghanistan (env. 40%), suivi par les Tadjiks (env. 30%), les Ouzbeks (10%) et les Hazaras (8-9%), selon les estimations vraisemblables de Janata²⁴. Pour les Afghans eux-mêmes, le nombre et la proportion des différents groupes représentent un enjeu politique, ce qui ajoute à la difficulté d'obtenir des informations "objectives" ou du moins non ambiguës.

Par ailleurs, la proportion des différents groupes en exil est loin d'être représentative de la configuration ethnique de l'Afghanistan. Dans l'exil pakistanaï des années 1980, les Pachtouns sont surreprésentés²⁵ et constituent les 70 à 85% des réfugiés. Cela s'explique par l'origine géographique des réfugiés. En Iran en revanche, les affinités religieuses (chiisme) et linguistique (persan) expliquent en bonne partie le fait que les Hazaras représentent près de la moitié des réfugiés afghans.

La répartition ethnique des requérants d'asile afghans en Suisse est différente de celle observée au Pakistan et en Iran: les Pachtouns constituent les 53% de l'ensemble, suivis des Tadjiks (41%), des Hazaras (4%), des *seyyeds* (nom donné en Afghanistan aux descendants du prophète Mahomet par `Ali et Fatima) (1%) et les Ouzbeks. Ces dernières années, le nombre des Hazaras, privés d'une base politico-militaire après la chute de Bamiyam en 1998, et par place brimés par les talibans, a nettement augmenté.

Ces pourcentages sont difficiles à interpréter. Rappelons tout d'abord que les groupes ethniques en Afghanistan ne sont pas toujours des entités clairement définies et que les locuteurs se donnent à l'occasion le choix entre plusieurs étiquettes²⁶. Certains refusent, par exemple, pour des raisons politiques ou

²⁴ Janata, Alfred, "Notizen zur Bevölkerungskarte Afghanistans", *Afghanistan Journal* (Graz) 8 (3), 1981, pp. 94-95.

²⁵ Sliwinski, Marek, *Evaluation des conséquences humaines, sociales et écologiques de la guerre en Afghanistan*. Paris, Bureau International Afghanistan/Médecins Sans Frontières, 1988, 17 p; Centlivres, Pierre, "La nouvelle carte ethnique de l'Afghanistan. *Les Nouvelles d'Afghanistan*, Paris, n° 47, avril 1990, pp. 4-10.

²⁶ Centlivres, Pierre, "Groupes ethniques: de l'hétérogénéité d'un concept aux ambiguïtés de la

tactiques de se reconnaître membres du groupe chiite minoritaire et exploité des Hazaras; la maîtrise du *dari* (persan d'Afghanistan) leur permet de s'affirmer Tadjiks.

Le faible pourcentage dans l'enquête en Suisse des Ouzbeks et Turkmènes, l'absence de Baloutches, d'Aymaq, de Pachaï et autres membres des 57 groupes portant des ethnonymes distincts, mentionnés par le *Tübinger Atlas des Vorderen Orients*²⁷ peut s'expliquer par la volonté des locuteurs de se réclamer d'une identité plus familière à l'administration du pays d'accueil que le serait une étiquette ethnique inconnue. Cela peut s'expliquer aussi par le fait que ces populations, de toute façon minoritaires, vivant dans des zones rurales ou montagneuses écartées, sont très peu représentées dans les classes moyennes urbaines d'où provient la grande majorité des requérants.

Cinq requérants se sont déclarés "Afghans", au sens de citoyens de l'Afghanistan. Cette déclaration d'appartenance nationale est rare dans un pays où priment l'affiliation tribale ou "nationalitaire" au sens d'appartenances à des "nationalités" au sein de l'Etat afghan. L'appellation "afghanistani" a l'inconvénient, pour les Afghans, d'être utilisée par des ressortissants de pays voisins où les premiers ont trouvé refuge, l'Iran en particulier, et de l'être, à leurs yeux, avec quelque condescendance.

Si les Pachtouns sont les plus nombreux parmi les Afghans de Suisse, on peut être surpris que ce soient les locuteurs du *dari* qui l'emportent. Pachtoun et *dari* sont les deux langues nationales de l'Afghanistan, mais le *dari* l'emporte nettement à Kaboul; c'est/c'était la langue du bazar, des administrations et des "anciens Kabouli". Le passage du pachtou au *dari* à Kaboul est un signe de la détribalisation des Pachtouns urbanisés. Un nombre relativement élevé des candidats à l'asile parle une langue européenne, dans l'ordre: anglais, français, russe, allemand, ourdou, puis italien, tchèque, serbo-croate... langues enseignées dans les lycées et facultés de Kaboul ou apprises dans le pays de première installation.

Avec le temps, la place du *dari* augmente aux dépens du pachtou, et pour plusieurs raisons; elle est la langue de communication entre la diaspora iranienne en Occident, une diaspora qui édite de nombreux journaux et ouvrages en persan. Des programmes en persan sont diffusés par la télévision de Téhéran à destination de l'Europe. Les familles bilingues adoptent le *dari*

représentation", in Pierre Centlivres et Micheline Centlivres-Demont, *Et si on parlait de l'Afghanistan?*, Neuchâtel, Institut d'ethnologie, et Paris, Maison des sciences de l'homme, 1988, pp. 53-63.

²⁷ Orywal, Erwin, *Afghanistan: ethnischen Gruppen*. [carte]. Wiesbaden, Ludwig Reichert, 1983, (Tübinger Atlas des Vorderen Orients, A VIII 16).

dans le couple et pour la communication avec les enfants. Les cours organisés par les associations culturelles afghanes pour permettre aux jeunes Afghans et Afghanes d'acquérir ou de retrouver la maîtrise de la lecture et de l'écriture dans une langue nationale, se donnent en *dari*, et non en pachtou, du moins en Suisse.

Parallèlement, dans le cadre familial, la pratique du *dari* se réduit à un idiome domestique avec un vocabulaire réduit, celui de l'autorité parentale et celui, affectueux, des rapports avec les grands-parents dans les cas de plus en plus nombreux où trois générations d'exilés cohabitent. Entre eux, les enfants parlent la langue apprise à l'école et utilisée dans les relations avec leurs camarades de classe, langues qu'ils savent écrire à la différence de leur langue maternelle. Leur maîtrise de la langue du pays d'installation leur permet de jouer le rôle d'intermédiaires entre leurs parents, dont la maîtrise de l'allemand, du français ou de l'anglais apparaît comme imparfaite, et les autorités du pays hôte. Cette situation où les enfants servent parfois de guide ou d'interprète aux parents et corrigent leurs énoncés afin de les rendre conformes au "bon allemand" ou au français correct inverse l'ordre "normal" des positions et la hiérarchie des savoirs; la meilleure compréhension des médias locaux et l'aptitude qu'ont les enfants d'en transmettre la teneur aux parents accentuent cette inversion des normes culturelles. Cette évolution, qui n'est pas que linguistique, est liée à l'établissement et à l'intégration des collectivités afghanes en Europe et à la naissance, puis la croissance d'une génération diasporique issue de l'immigration. Ses membres se considèrent comme des Afghans certes, mais participent pleinement aux activités économiques et culturelles du pays où ils résident, appartenance double, ou plutôt complexe, qu'exprime par exemple le magazine *Ost-Westliches Journal*, publié en allemand, avec de brefs passages en persan, par les jeunes Afghans en Allemagne.

On peut remarquer enfin que les requérants ont choisi, lorsque cela était possible, un pays d'accueil conforme à la langue européenne apprise au cours de leurs études: l'Allemagne pour les "germanophones" du lycée Nedjat, la France ou la Suisse romande pour ceux qui ont appris le français au lycée Istiqlal. Les réfugiés parlant le russe sont arrivés pour la plupart à partir de 1992, année de la prise du pouvoir par les moudjahidin à Kaboul, et avec le passage à l'Ouest des boursiers des pays de l'Est, dont la bourse n'était plus renouvelée.

Catégories professionnelles: emploi et déclassement

Dans sa thèse sur les catégories dirigeantes de l'Afghanistan, Abdullah Aziz

établit un tableau des membres de l'élite et de la catégorie dirigeante; il distingue a) les élites, pachtounes et sunnites, comprenant la famille royale, les hauts fonctionnaires, les grands commerçants, les grands propriétaires et les chefs de tribus, soit 2000 à 3000 personnes, b) l'intelligentsia, comprenant 8000 à 10 000 personnes, pachtounes et tadjiks, en majorité sunnites, composée des cadres supérieurs du gouvernement et des professions libérales, des professeurs et enseignants, des lettrés, des grands chefs religieux, des officiers de l'armée, puis viennent, c) les classes moyennes, urbaines où les Tadjiks sont prédominants, soit 800 000 à un million de personnes, où entrent les petits fonctionnaires et petits commerçants, boutiquiers, scribes, comptables, chefs religieux lettrés²⁸. Puis viennent les "classes inférieures", pour reprendre la terminologie d'Aziz; nous n'en parlerons pas ici. L'exil en Occident et en Suisse en particulier concerne une partie de la catégorie a), celle, occidentalisée, qui vivait à Kaboul et dans d'autres grandes villes, l'essentiel de la catégorie b), et une frange de celle énumérée sous c).

Bien vagues hélas – il s'agissait d'éviter tout repérage individuel –, les catégories professionnelles indiquées dans l'enquête confirment la nature élitiste d'une émigration représentant l'étroite couche lettrée urbaine, où domine la fonction publique, la catégorie la plus nombreuse de l'émigration afghane en Suisse. Puis viennent les étudiants, les professions libérales et les professions dites indépendantes (commerçants). Les femmes sont relativement nombreuses dans l'enseignement, la fonction publique et parmi les étudiantes, mais moins nombreuses à exercer une profession libérale, comme on peut l'attendre dans un pays où l'émancipation professionnelle des femmes n'en était qu'à ses débuts.

Pourtant les formations acquises en Afghanistan sont très rarement "recyclables" dans le nouvel environnement de la diaspora en Europe²⁹. Les diplômés des facultés afghanes sont rarement reconnus, surtout ceux de la période communiste où le cursus des études fut raccourci pour permettre aux étudiants de servir dans l'armée et où un nombre élevé de professeurs de qualité fut victime de l'épuration ou partit en exil; on assiste parfois à des cas de déclassement extrêmes, comme celui d'un vice-ministre devenu veilleur de nuit! Les métiers de l'exil sont souvent des petits métiers. Trouver du travail implique, pour une classe moyenne ayant fait des études supérieures, l'acceptation d'une baisse du niveau d'emploi professionnel. L'exil est pour la plupart le théâtre du déclassement, mais aussi d'une prise de distance par

²⁸ Aziz, Abdullah, *Essai sur les catégories dirigeantes de l'Afghanistan 1945-1963*, Berne, Francfort-s. Main, Peter Lang, 1987, p. 53.

²⁹ Centlivres-Demont, Micheline et Pierre Centlivres, *op. cit.*

rapport aux contraintes sociales liées au statut, à l'origine, à la profession. L'exil entraîne l'obligation, pour survivre, de travailler dans tel ou tel secteur qui aurait été jugé déshonorant en Afghanistan.

Les anciens fonctionnaires ou moyens propriétaires réfugiés en Europe sont souvent contraints de travailler sur des chantiers de construction ou dans la restauration.

Les données de l'Office fédéral de la statistique confirment un exil vécu dans le déclassement et le sous-emploi; en 1998, il apparaissait qu'en Suisse seuls un peu plus de deux réfugiés afghans sur cinq exerçaient une activité lucrative, avant tout comme travailleurs sans qualification, employés de commerce, chauffeurs, employés d'hôtel, infirmiers; moins d'un pour cent étaient chefs d'entreprise. Les élites afghanes semblent désormais, en Suisse et en Europe, faire partie du prolétariat. A la dévalorisation professionnelle correspond également une perte de position statutaire. Hors du contexte d'origine, l'exilé perd une partie de l'autorité qu'il avait sur les siens selon son âge, sa situation familiale. Ses enfants parlent mieux que lui la langue du pays d'accueil. Il doit par conséquent renoncer à une partie de l'influence et de l'autorité qui était la sienne comme père de famille, fonctionnaire et lettré.

Pourtant, les enfants, par leur rapide adaptation au milieu et les études qu'ils poursuivent, représentent la possibilité d'une ressaisie de l'honneur et de la dignité, et les tâches manuelles auxquelles est réduite l'ex-classe aisée de Kaboul peut être à ses yeux une preuve d'intégration valorisée comme un signe de l'essentielle supériorité afghane et de son aptitude à maîtriser, ou du moins à supporter les circonstances adverses.

En Suisse comme en Allemagne, les réfugiés afghans sont considérés comme de "bons réfugiés", des réfugiés sans problèmes, à qui l'on n'accorde pas toujours le statut de réfugiés – 65% de réponses positives en 1999 –, mais qu'on ne renvoie pas non plus vers le pays d'origine; il faut dire que, par rapport aux réfugiés de l'ex-Yougoslavie par exemple, les Afghans sont en relativement petit nombre, que la "cause afghane", anticommuniste, a bénéficié, dans les années 80 au moins, de la sympathie de l'opinion occidentale, et que les victimes des talibans, ou du moins ceux qui fuient leur régime, sont assurés de la compassion des Occidentaux, que le militantisme politique des Afghans, donc les risques de manifestations violentes, est actuellement faible, que les Afghans tiennent, aux yeux des Européens, à se distinguer d'autres communautés issues du Moyen-Orient, sujettes à la xénophobie et considérées par beaucoup de Suisses comme vaguement menaçantes, soit les "Arabes" et les Turcs, et enfin parce que les membres de la diaspora en Suisse et en Europe ne sont ni des paysans illettrés, ni des prolétaires, mais des gens ayant su s'entourer de réseaux de sympathisants

formés d'habitants du pays d'installation.

La double logique d'une identité afghane fortement affirmée, renforcée par un processus d'"invention" d'une culture afghane, dans laquelle la musique, l'artisanat textile et la nourriture jouent un grand rôle, d'une part, et de l'adaptation à un genre de vie occidental, de l'autre, est un instrument d'intégration efficace dans la mesure où il fait de l'acculturation aussi bien que du maintien – ou de la production – de l'afghanité un support du respect de soi et de la tolérance des voisins.

Alliances et mariages

Les Afghans épousent des Afghanes, et vice-versa. En dix-huit ans, soit entre 1981 et 1998, l'Office de la statistique n'a enregistré que 55 mariages binationaux, soit 45 d'Afghans avec des femmes suisses et 10 d'Afghanes avec des Suisses, sur 947 titulaires de résidence (selon le chiffre de 1998). Ces mariages mixtes n'unissent donc que 6% des résidents. A titre de comparaison, entre 1987 et 1996, 1789 Marocains et 385 Marocaines ont épousé des citoyen(ne)s suisses, soit un total de 2174 mariages binationaux pour 4442 résidents marocains (chiffre de 1996). Il y a certes un aspect tactique (acquisition de la nationalité suisse...) dans certains mariages marocains; mais la spécificité afghane est ailleurs: elle tient à la très forte corrélation entre "être afghan", ou mieux "faire afghan" en exil, et le maintien d'un système d'alliance où la cousine ou le cousin sont des partenaires "prioritaires", à la conviction que l'afghanité repose sur un groupe domestique où l'on est "entre soi", en ce qui concerne la langue, la religion, les valeurs familiales et la filiation. Le maintien de cet "entre soi" est par ailleurs le corrélat, dans l'espace public, d'une adaptation active au pays hôte. Jouent aussi l'exercice des réseaux de la parenté en diaspora avec les rituels de l'hospitalité, la pression des cousines ou des cousins restés en Afghanistan, au Pakistan ou en Iran, et qui "ont droit" à leur partenaire désigné(e) par l'usage afghan.

Le modèle de l'alliance s'est d'ailleurs modifié au fil des ans. Les premiers exilés en Europe, faute d'une base démographique suffisante, ont parfois épousé des Européennes; faire venir les "cousines" et les "cousins" à marier, même des provinces les plus reculées et à grand frais – ce qui suppose le maintien de réseaux entre l'Afghanistan, le Pakistan et la Suisse entre autres, par lesquels circulent information, argent et personnes – est courant dans les années 80 et 90. La diaspora est aujourd'hui quantitativement assez forte en Europe pour qu'il soit possible aux jeunes Afghans et Afghanes, qui ne suivent d'ailleurs pas toujours les injonctions de leurs parents, de trouver un partenaire dans la communauté émigrée. Cette "autosuffisance" matrimoniale

des communautés afghanes, donc la possibilité pour ces communautés de se reproduire en exil, est un des signes de l'établissement durable des communautés diasporiques.

Par ailleurs, les cérémonies de mariages – c'est aussi le cas des enterrements – sont l'occasion de réunir les membres dispersés des familles, au sens large, une réunion qui, pour certaines voit affluer des parents et alliés habitant le Japon, l'Australie ou les Etats-Unis. Ces rencontres permettent aussi de mettre en scène différentes formes de "afghanité" (poèmes, discours sur des thèmes politiques ou patriotiques, rituels religieux, musique). Elles contribuent à rendre visibles et à réaffirmer les relations au sein du réseau et les positions et statuts. Elles manifestent enfin, vis-à-vis des non-Afghans présents, la preuve de l'unité et de la spécificité de la collectivité afghane en général, chaque communauté particulière étant censée être représentative de l'ensemble de la diaspora afghane³⁰.

Le processus identitaire en cours au sein de la diaspora afghane en Europe se poursuit donc à l'extérieur des frontières de l'Etat afghan, dans un contexte où les individus et les communautés sont eux-mêmes étrangers là où ils vivent et où la référence à la nation et aux origines porte sur un territoire distant. Pour les Afghans de la diaspora, ce processus est en quelque sorte transterritorial et se poursuit parmi des communautés transnationales. Les réseaux ont remplacé la collectivité homogène sur un territoire donné. Ces réseaux qui relient les groupes et familles dispersés les rattachent à un Afghanistan à la fois concret et imaginé, reconstruit par le travail de la mémoire et par le mythe d'un "avant" valorisé et valorisant.

Les réfugiés afghans naturalisés Suisses, Allemands ou Français sont de plus en plus nombreux. Entre 1982 et 1998, 282 ont acquis la nationalité suisse. Ils ne disparaissent cependant pas du champ de l'identité afghane. D'un côté, ils prennent une part active comme citoyens à la vie politique de leur nouvelle patrie. Ils sont intégrés dans le monde du travail et dans leurs voisinages. Selon "l'ordre légal", ils ont, comme citoyens, une relation contractuelle avec l'Etat. Mais, de l'autre, selon "l'ordre social et culturel" auquel ils appartiennent – pour reprendre la distinction faite par Todorov³¹ – ils se rattachent fortement à leur communauté d'origine: usage domestique de la langue maternelle,

³⁰ Centlivres, Pierre, Micheline Centlivres-Demont et Tina Gehrig, "La diaspora afghane : le paradoxe apparent de l'identité et de l'intégration", in Pierre Centlivres et Isabelle Girod (dir.) : *Les défis migratoires*. Actes du colloque CLUSE "Les défis migratoires à l'aube du troisième millénaire", Neuchâtel 1998. Zurich, Editions Seismo, 2000, pp. 272-278

³¹ Todorov, Tzvetan, "La coexistence des cultures.", in Bertrand Badie et Marc Sadoun (dir.), *L'Autre. Etudes réunies pour Alfred Grosser*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996, pp. 293-307.

appartenance à la communauté musulmane, souci de marier la jeune génération à l'intérieur de la communauté. En général, ils se disent spontanément Afghans.

Les associations culturelles afghanes, les pratiques religieuses, les cérémonies de mariage ou de funérailles, on l'a vu, sont les lieux publics où est produite et reproduite une "culture afghane" en exil. Avec leurs dimensions communautaires, familiale et religieuse, la "culture afghane" et l'"être afghan" sont des représentations qui sont transmises et activées par la coexistence dans les mêmes lieux de plusieurs générations. Par ailleurs, espace domestique, associations et cérémonies sont aussi des lieux de changement et d'acculturation. Quand des personnes appartenant à des générations différentes vivent ensemble, les changements et les processus d'intégration sont liés aux négociations entre la génération qui est active sur le marché du travail, celle, arrivée plus récemment en Europe, des parents âgés, qui contribuent à maintenir vivante la pratique du pachtou et du *dari* parmi les jeunes membres du groupe domestique, et celle des enfants en voie de scolarisation et de socialisation dans la langue du pays d'installation.

Les facteurs ethniques, politiques et religieux

L'affiliation ethnique ne s'exprime pas de la même façon en Europe et en Afghanistan. En exil, elle n'est plus liée à un territoire ou même à une occupation, passée par le filtre des camps de réfugiés afghans, de l'émigration en Occident et du statut de communauté minoritaire. Les Afghans parlent de leur appartenance en terme de "nationalité" comme opposée au groupe lignager ou au groupe local d'une part, à la nation dans son ensemble de l'autre. Par ailleurs, on constate le surgissement d'un sentiment d'appartenance national, jadis si faible en Afghanistan, dominé qu'il était par les identités infranationales (tribales, régionales) ou supranationales (*'umma*); ce sentiment est pour une bonne part le reflet du regard porté sur les collectivités afghanes par les sociétés hôtes. Les administrations des pays d'accueil ne font en effet pas le détail: Pachtouns, Tadjiks, Ouzbeks et Hazaras et les autres apparaissent sous la même étiquette d'Afghans.

Pour leur part, les Afghans en Suisse et en Europe se présentent eux-mêmes comme Afghans, et non comme Pachtoun ou Hazara, encore moins comme Ahmadzai ou Dai Mirdad! En outre, à l'époque de leur départ en exil déjà, les citoyens afghans n'accordaient plus une très grande importance à leur origine ethnique.

Les allégeances politiques ne représentent pas des fractions profondes au sein de la diaspora afghane. Un bon nombre de réfugiés afghans en Europe

étaient plutôt partisans que victimes du régime communiste. Adversaires des moudjahidin, ils ont jugé prudent de quitter le pays – ou de n'y point revenir – lorsque les moudjahidin ont pris le pouvoir (avril 1992). Aujourd'hui, aussi bien les partisans du régime communiste que ceux des moudjahidin ont été mis à l'écart, ou pire, par les talibans. Ainsi, ceux qui ont été liés d'une manière ou d'une autre avec les régimes précédents, aussi bien que les étudiants au bénéfice de bourses dans les pays ex-communistes se trouvent désormais dans le camp des perdants. Quelques partisans des talibans mis à part, les exilés afghans se trouvent donc, de quelque bord qu'ils soient, en rupture idéologique avec le pouvoir en place à Kaboul.

S'il n'y a pas parmi eux d'unité politique, il n'y a pas non plus de forts conflits, pas plus que de gouvernement en exil. Ce n'est pas l'adhésion partisane qui divise les familles. Les Afghans de la diaspora vivent, relativement et avec bien des exceptions, en état de retraite politique.

Les nombreuses associations qui regroupent les Afghans en Europe sont rarement à but politique, même si certaines d'entre elles, par leur recrutement, reproduisent les divergences partisans anciennes ou présentes en Afghanistan. Les intellectuels, pour la plupart retirés de l'activisme et du militantisme, tiennent le discours des droits de l'homme et de la démocratie. La jeune génération n'est guère intéressée par le discours partisan et davantage par le besoin ressenti de définir sa position par rapport aux courants de l'islam.

L'appartenance religieuse peut être justement énoncée de la manière suivante: les Afghans en Suisse – et en Europe – se déclarent tous musulmans, au moins musulmans "culturels". L'islam dont on se réclame est le plus souvent humaniste et non radical. La pratique religieuse est différente, plus personnelle³², moins allant de soi que celle qui était en usage en Afghanistan. Les cinq prières quotidiennes et la prière à la mosquée le vendredi sont le fait d'une minorité. Par ailleurs, un certain nombre de jeunes Afghans "redécouvrent" un islam identitaire, manifestant aussi bien une préoccupation éthique que spirituelle, une appartenance à une *umma* diasporique.

L'islam de la diaspora afghane est ainsi à la fois identitaire et individuel. Quelques exceptions mises à part, il n'existe pas de mosquées proprement afghanes. Certains centres culturels possèdent une salle de prière et offrent aux enfants des cours d'éducation religieuse et de *dari*. Les Afghans fréquentent donc les mosquées gérées par d'autres communautés musulmanes (turques, tunisiennes, iraniennes...). En Afghanistan, l'islam était fortement lié à une géographie marquée par des sites religieux: tombeaux de saints, mosquées, lieux de pèlerinage. En Occident, rien de tel. Parmi la diaspora afghane, l'islam

³² Roy, Olivier, "Muslim in Europe: From Ethnic Identity to Religious Recasting", *SIMNewsletter* 5, juin 2000, pp. 1 & 29.

est moins visible, davantage intériorisé. Les Afghans possèdent un Coran chez eux, à la place d'honneur, et ornent volontiers les murs de leur logis de calligraphies de versets du Coran. Même dans les familles des ex-communistes, les contrats de mariage sont dressés par des mullahs. Au cours de la cérémonie, il y a lecture du Coran, prières et bénédiction.

Les facteurs politiques, ethniques et religieux en exil sont liés et s'expriment chacun dans le langage de l'autre. Dans la reconstruction de l'identité en exil, ces facteurs sont restructurés et combinés à nouveau.

Conclusion

Les Afghans en Occident sont en situation d'installation durable. Les stratégies, souvent efficaces, d'intégration, le succès de la scolarisation des jeunes issus de l'immigration vont de pair avec un "mythe du retour" caressé en quelque sorte hors du déroulement prévisible du temps. On assiste par ailleurs, dans les communautés diasporiques afghanes, à l'invention d'une "culture afghane" et d'une tradition, selon le sens que lui donnent Hobsbawm et Ranger³³, et à une réflexion – liée à une prise de conscience – sur l'identité nationale afghane. L'islam en diaspora est inséparable de cette construction identitaire.

L'influence de cette diaspora sur le devenir de l'Afghanistan comme nation et comme Etat est difficile à évaluer. A-t-on affaire à une élite en exil dont les relations au pays d'origine sont de plus en plus distantes, à moins qu'elles soient du domaine de l'imaginaire, ou comme le disait Lord Acton, cité par Anderson³⁴ à une "pépinière de nationalisme"?

³³ Hobsbawm, Eric and Terence Ranger (eds.), *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, (première édition 1983)

³⁴ Anderson, Benedict, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996, p. 11.